
pays : SINGAPOUR

Forum : UNESCO



Question : Une éducation de qualité pour toutes et tous et à tout âge.

Rappelant que la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), ratifiée en 1995, engage les États parties à garantir à chaque enfant un accès à une éducation fondée sur le respect des droits fondamentaux et exempte de toute discrimination, et réaffirmant que l'UNESCO promeut un accès universel, inclusif et équitable à l'éducation pour tous,

Constatant que, selon les données de l'UNESCO, 244 millions d'enfants et d'adolescents dans le monde demeurent non scolarisés, dont une proportion majoritaire dans les pays à faible revenu,

Prenant note avec inquiétude de la fracture numérique persistante, laquelle prive environ 2,2 milliards de jeunes d'un accès à une connexion Internet leur permettant d'apprendre en ligne, et observant que des millions d'enfants et d'adolescents n'acquièrent pas les compétences fondamentales malgré leur fréquentation scolaire,

Observant que, malgré des progrès notables ces dernières années, l'accès à l'éducation en Asie du Sud-Est demeure marqué par de profondes disparités liées notamment au genre, au niveau de revenu des familles et aux inégalités territoriales,

Soulignant que la réussite scolaire dépend de facteurs déterminants tels que la qualité de la formation des enseignants et l'accès effectif aux infrastructures numériques, lesquels influencent significativement les parcours et les performances des élèves,

Considérant la nécessité urgente de transformer les systèmes éducatifs afin de remédier aux inégalités persistantes, de garantir un accès équitable à une éducation de qualité et de promouvoir des approches pédagogiques inclusives, innovantes et adaptées aux besoins contemporains,

Exprimant sa reconnaissance à l'égard des États membres pour leur engagement constant, leur coopération et leur contribution à la réalisation des objectifs poursuivis par la présente résolution,

1)Encourage les États membres à garantir un accès équitable à une éducation de qualité pour tous, sans distinction d'âge ni de situation, notamment :

a) *en développant* et en réhabilitant les infrastructures scolaires dans les zones rurales et défavorisées, tout en assurant leur accessibilité par la mise en place de dispositifs de transport adaptés ;

b) *en veillant* à la présence d'infrastructures modernes et d'équipements pédagogiques

adéquats au sein des établissements, indispensables à un apprentissage efficace ;

2)Recommande la mise en place ou le renforcement de systèmes éducatifs complets, résilients et adaptés aux évolutions sociétales, notamment :

- a) *en structurant* les programmes scolaires autour des compétences fondamentales, telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques, tout en intégrant une éducation au numérique et aux médias ;
- b) *en adaptant* les programmes éducatifs aux principes universels des droits humains, en garantissant l'inclusion des filles, des minorités et des élèves en situation de handicap ;

3)Invite les gouvernements à investir durablement dans la formation, le soutien et la valorisation du personnel enseignant, notamment :

- a) *en proposant* des formations initiales et continues intégrant des pédagogies innovantes, l'usage des outils numériques, l'éducation inclusive et la prise en compte des besoins particuliers ;
- b) *en améliorant* les conditions de travail et l'accès aux ressources pédagogiques, notamment par le développement de plateformes numériques, la mise à disposition de manuels gratuits et la diffusion de matériels interactifs ;

4)Exhorte les États membres à réduire les inégalités éducatives au moyen de politiques sociales, numériques et financières renforcées, notamment :

- a) *en élargissant* les dispositifs de bourses, d'allocations et d'aides financières destinés aux familles à faible revenu, aux communautés marginalisées et aux élèves résidant en zones rurales ;
- b) *en réduisant* la fracture numérique par un accès abordable à Internet, la distribution d'équipements informatiques et la création de centres communautaires d'accès numérique.